



Association des résidents pour la protection de
l'environnement du Lac d'Argent Inc.

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle Tenue le 11 mai 2019 à 9h30 À l'hôtel de ville d'Eastman

Étaient présents : Pierre Boutin, Raymond Dorval, Michèle Desrochers (par procuration), Robert Dupont, René Vincent, Denis Riendeau, Lynda Vachon, Pierre Poissant, Guy Lazure, Véronic Labonté, Sylvain Jolicœur, membres de l'exécutif de l'ARPELA.
Danielle Routhier, Madeleine Gendron, Pierre Brodeur, Jean-Pierre Brunelle, Marthe Brunelle, Anne-Marie Gagné, Lyse Rémy, Daniel Chayer, Benoît Demers, Manon Joly, Diane Derome, Renaud Lacroix, Robert Giroux, Claire Kelly, Roger Kelly, Jean-François Chicoine, Pierrette Dupont, Francisco De Bujanda, Nicole Dumont, Renaud Lacroix, Cécile Gagner, Diane L. Carpentier, Jacques Malouin, Francine Gervais, Patrick McDonald, Michel Hardy, Jacques Morissette, Michel Viens, Denys Leclair, Lynda Rondeau, Claude Tourville, Manon Cadieux, Ginette Picotin, Michel Prévost, Claude Tousignant, Michel Hardy, Céline Langlois, Michel Shaw, Lyette Lemay, Chantal Rousseau, Robert Vincent.

En tout, 52 personnes présentes.

Ordre du Jour

1. Ouverture de l'assemblée
 - a. Nomination du président (présidente) de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2018
 - a. Suivis des dossiers et actions
4. Rapport du président et actes du conseil
5. Rapport du trésorier
 - a. Adoption des États financiers au 31 décembre 2018
 - b. Prévision budgétaire 2019
6. Ruisseau Bonnallie
7. Contrôle des plantes envahissantes
8. Analyses eau du lac
9. Analyse eau de puits artésiens
10. Cotisation de membres
11. Élection des membres du conseil d'administration
12. Levée de l'assemblée

1, Ouverture de l'assemblée

Pierre Boutin, secrétaire du conseil d'administration de l'ARPELA ouvre l'assemblée annuelle et souhaite la bienvenue aux membres présents. C'est agréable de voir un aussi grand nombre de personnes s'intéresser à notre mission.

Pierre Boutin présente les membres du conseil d'administration actuel.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Robert Dupont et résolu à l'unanimité que Michel Viens préside l'assemblée annuelle.

Selon les règlements généraux, le secrétaire de l'exécutif agit automatiquement comme secrétaire de l'assemblée générale.

M. Michel Viens souhaite la bienvenue aux membres.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

Michel Viens fait la lecture de l'ordre du jour. Danielle Routhier demande l'ajout « analyse d'eau de puits » dans Varia. On laisse ouvert le point « Varia ».

Il est proposé par Diane Derome appuyé par Anne-Marie Gagné d'adopter l'ordre du jour proposé et amendé dans l'avis de convocation.

3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2018

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018 a été transmis aux membres par courriel quatorze (14) jours avant la réunion. Les membres ont donc eu le temps de le lire.

Concernant la renonciation de la lecture, il est résolu à l'unanimité de renoncer à la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2018.

Il est proposé par Roger Kelly appuyé par Anne-Marie Gagné et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018 tel que présenté.

3.1 Suivi des dossiers et actions

Pierre Boutin précise qu'il n'a pas de suivi sur le point d'action du procès-verbal 2018. Il y a plutôt des points à l'ordre du jour.

4. Rapport du vice-président et actes du conseil

M. Robert Dupont présente le rapport pour l'année 2018 en notant que la réduction des sédiments dans le lac en provenance du ruisseau Bonnallie a encore été le dossier important même si d'autres réalisations ont nécessité un travail important par l'équipe du CA. On constate toujours un très fort débit d'eau provenant de la montagne.

Il rappelle que certaines mesures préconisées au « plan triennal » 2016 ont été réalisées, soit l'installation de nouveaux ponceaux, l'enrochement de fossés et un bassin de rétention en amont de la digue discutée. Il mentionne que ces travaux semblent avoir réduit l'apport de sédiments dans le lac, mais pas le débit d'écoulement des eaux lors de fortes pluies, ce qui ne résout pas notre problème. Nous aurons aimé qu'il est d'autres actions prises par la municipalité, mais en vain.

Nous avons principalement travaillé fort sur le dossier du Myriophylle à épi. Nous avons reçu le rapport de caractérisation des plantes exotiques envahissantes dans le lac, ce qui nous a permis de peaufiner notre plan d'action et présenter des demandes de subvention auprès de la municipalité, EcoAction fédéral et Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement. Seul la municipalité s'est engagé à fournir 40 000\$ en autant que l'on avance un minimum de 50% de d'autre fonds. Nous sommes toujours en attente du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement dont nous avons fait la demande en février par l'entremise de la municipalité.

Donc pour 2019, nous poursuivons notre démarche de suivi du dossier de projet de contrôle des myriophylles à épis dans le lac.

5. Rapport du trésorier

5.1 Adoption des états financiers 2018



Pierre Boutin, trésorier, présente les états financiers au 31 décembre 2018. L'année se termine avec un surplus de 2 170\$. Ce surplus est principalement dû à des attentes de réalisations de projets. Donc, notre bilan au 31 décembre 2018 se solde à 19 902\$. Nous avons eu 171 membres et 28 commanditaires.

Sur proposition dûment approuvée par le C.A., il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Robert Dupont et résolu à l'unanimité, d'accepter le rapport financier présenté.

5.2 Prévision budgétaire 2019

Pierre Boutin, trésorier, présente une prévision budgétaire pour l'année 2019 qui a été acceptée par le CA. Nous souhaitons augmenter à plus de 200 le nombre de membres.

Le budget du projet de contrôle du myriophylle à épi fait l'objet d'un budget distinct. Il va évoluer en fonction des subventions que l'on pourra aller chercher. Présentement, la municipalité est prête à avancer 40 000\$ et ARPELA avancera 15 000\$.

6. Ruisseau Bonnallie

Raymond Dorval font un bref rappel des problèmes qui affectent le lac d'Argent. Ils présentent les événements qui ont causé ces problèmes, ainsi que les travaux de correction réalisés ou qui le seront en cours d'année.

Raymond Dorval rappelle qu'en 2009 est survenu un incident majeur, soit la destruction par l'activité humaine d'un bras de ruisseau et d'un barrage de castors en travers du ruisseau Bonnallie. Il s'en est suivi une entrée massive de sédiments dans le lac. Conscients du problème, la municipalité et l'ARPELA ont financé conjointement deux études pour évaluer l'hydrologie du bassin versant du ruisseau Bonnallie et proposer divers scénarios de mitigation. Les études, terminées en novembre 2013, ont démontré que le bassin versant subit présentement de nombreuses sources d'érosion, en bonne partie provenant des développements domiciliaires sur le Mont-Orford, en plus de l'incident déjà cité.

Malgré une nouvelle réglementation municipale plus stricte sur le contrôle de l'eau de ruissellement sur les terrains des nouvelles constructions, la municipalité ne réussit pas à réduire le débit d'eau provenant de la montagne et par le fait même l'apport de sédiment au lac. Nous avons même rencontré le fonctionnaire du MDDELCC pour vérifier la faisabilité d'implanter une digue sur le ruisseau Bonnallie. Il a refusé catégoriquement. Il a même proposé de draguer le delta du ruisseau.

En début de 2018, ARPELA a reçu le rapport sur l'Étude des deltas du lac d'Argent réalisée à l'automne 2017. Nous sommes restés estomaquer de lire une conclusion que les deltas n'avaient pas évolués. Il est facile de voir que les deltas se sont agrandis depuis 10 ans. Nous avons déposé à la municipalité une analyse comparant les cartes bathymétriques de 2000 et 2015 tout en identifiant de bonnes augmentations de sédiment dans le lac. Le contrôle de sédiment sur chacun des affluents du lac reste pour ARPELA, une obsession continuelle.

7. Plantes envahissantes

L'ARPELA ne lâche pas prise et a décidé, devant l'inertie du dossier du ruisseau Bonnallie, d'intervenir sur les problèmes causés par les sédiments, soit la croissance exagérée des plantes exotiques envahissantes. Nous avons établi un plan d'action très détaillé pour le contrôle du myriophylle à épi.

René Vincent explique les trois scénarios possibles pour le contrôle du myriophylle soit le faucardage, les toiles de jutes et les toiles synthétiques. Nous privilégions la toile synthétique de type « Aqua Screen », qui est réutilisable parce que la municipalité abaisse le niveau du lac durant l'hiver et que la toile de jute serait arrachée au printemps avec les glaces. L'étude de caractérisation de plantes envahissantes nous indique la localisation des herbiers. Des plongeurs identifieront et confirmeront les endroits exacts à couvrir. Les travaux devraient de faire à partir du 15 juin et après la période de frai des poissons.

M. Vincent explique la méthode d'installation des toiles. C'est avec **Léradiquons**, le ponton spécialement conçu par notre équipe, que nous pourrons faire le travail. Après la réunion, les membres sont invités à voir l'embarcation. Déjà plusieurs membres ont fait un don pour nous aider à financer les toiles et d'autres personnes nous ont informés de leur intérêt de participer à la grande corvée.

8. Analyse de l'eau du lac

Raymond Dorval présente l'ensemble des sites du lac qui ont été échantillonnés en 2018. L'été 2018 a été difficile pour procéder aux échantillonnages compte tenu de l'été très chaud et peu de précipitation. Pour la présentation des résultats, ces sites sont illustrés sur une carte du lac en couleur réalisée par Raul Padilla. Nous avons relevé une problématique au ruisseau Millette que nous avons aussitôt informé la municipalité.

Les points d'échantillonnage se retrouvent à l'entrée des affluents du lac ce qui permet de détecter les éléments potentiellement polluants et au besoin, de s'attaquer à la cause. Pour 2019, on entend reprendre les mêmes points d'échantillonnage aux deux semaines, de la mi-juin à la mi-septembre. Par ailleurs, le laboratoire a doublé ses tarifs pour 2019 compte tenu des exigences gouvernementales. On regarde pour optimiser les échantillonnages.

Compte tenu de l'importance de la qualité de l'eau, il est proposé par Claude Tourville, secondée par Diane Derome et adopté à l'unanimité que la municipalité prenne en charge le suivi des mauvais résultats d'analyse d'eau. Santé Publique peut même avertir la municipalité d'intervenir.

9. Analyse de l'eau de puits artésiens

Robert Dupont rappelle que, comme les années passées, ARPELA offre un service d'analyse d'eau des puits artésiens pour les membres, le dimanche 9 juin 2019 de 9h30 à 11h30 à l'hôtel de ville. Un rappel sera fait deux semaines avant.

L'ARPELA bénéficie de bons prix auprès du laboratoire Environex, en raison du volume d'analyses. Cependant, pour cette année, les prix sont de 30\$ pour une bouteille et 55\$ pour une analyse supplémentaire. Il introduit un prix pour la disposition de l'eau et bouteille.

Mme Danielle Routhier présente une proposition concernant le prix demandé à chaque membre qui désire effectuer l'analyse de leur puit.

Considérant que d'offrir le service d'analyse de puits n'est pas dans la mission première de l'ARPELA;

- que d'offrir le service d'analyse de puits n'est pas une mince affaire;
- que cela exige de la part d'au moins trois membres du ca de faire la publicité du service, d'investir leur temps soit une demi-journée pour vous donner le contenant, recevoir le contenant rempli d'eau et le paiement ainsi que gérer la liste des membres qui bénéficient du service. Sans compter le déplacement à Sherbrooke;
- que cette liste est corroborée avec les factures transmises par Groupe Environex;
- que Groupe Environex charge plus de 70\$ pour l'analyse d'eau aux individus qui ne font pas partie d'associations. Le surplus qu'ARPELA fait pour rendre ce service est quasi nul. 30\$ plus coût du déplacement moins le coût de l'analyse de 27\$ et l'énergie consacrée par les membres du CA.

Il est proposé par Danielle Routhier, appuyé par Jacques Morissette et résolu à l'unanimité de charger aux membres pour l'analyse des puits artésiens un supplément de 10,00\$ en sus du prix de Groupe Environex. Ce prix sera en vigueur à partir de l'année 2020.

10. Cotisation à l'ARPELA

Constatant un besoin de fond pour les projets de l'ARPELA et principalement le travail de contrôle du myriophylle à épi, ainsi qu'une incompréhension du mot « DON » de notre bulletin d'abonnement, il s'en suit une discussion sur les moyens de financement.

Mme Diane Derome appuyé par M. Claude Tourville, propose d'augmenter la cotisation de membre de l'ARPELA à 20,00\$ afin de contribuer davantage au financement du projet. Le vote est demandé aux membres.

Pour : 28, contre : 10, abstention : 4

La cotisation sera augmentée à 20,00\$ à partir de l'année 2020.

11. Élection des membres du conseil d'administration

11.1 Nomination du président d'élection

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Robert Dupont et résolu à l'unanimité, de nommer Michel Viens président d'élection.

11.2 Élection de membres

Nos règlements prévoient que le conseil d'administration doit être composé d'au plus 11 personnes.

Le président d'élection précise qu'au cours de l'année 2018, il s'est joint quatre nouveaux administrateurs au conseil d'administration soit Lynda Vachon, Pierre Poissant, Guy Lazure, Véronic Labonté. Les règles veulent que les nouveaux administrateurs soient confirmés par l'assemblée. Comme personne ne demande le vote, l'assemblée confirme leurs nominations.

Trois (3) membres du présent conseil sollicitent un renouvellement de mandat, soit Pierre Boutin, Robert Dupont et Raymond Dorval.

Le président d'élection explique la procédure d'élection et la règle de mise en candidature aux membres présents. Les mandats sont de deux ans. Il leur demande s'ils acceptent d'être mis en candidature. Comme ils confirment leur volonté, il est proposé par Anne-Marie Gagné et appuyé par Jacques Malouin de réélire en bloc les administrateurs suivants :

- Pierre Boutin, Robert Dupont et Raymond Dorval

A l'invitation lancée pour d'autres candidatures, M. Michel Viens se montre intéressé à se joindre l'exécutif. Il est proposé par Danielle Routhier et secondé par Diane Derome de solliciter la candidature de Michel Viens Ce dernier accepte.

Comme personne ne demande le vote, les personnes qui acceptent leur nomination sont élues par acclamation.

12. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée remercie les membres présents.
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h30.

Il est proposé par Jacques Morissette appuyé par Pierre Poissant et résolu à l'unanimité, de lever l'assemblée.

Michel Viens
Président de l'assemblée

Pierre Boutin
Secrétaire de l'assemblée

Révisé le 2019

BROUILLON



